

Mutualité de Champagne Ardenne

« Rien n'est fait lorsqu'il reste à faire »

Dernier volet de la série de dossiers consacrés par *Réponse*, à l'occasion du congrès des mutuelles interprofessionnelles, à l'économie sociale de Champagne-Ardenne : l'histoire riche et contrastée de la Mutualité dans l'histoire sociale et humaine tout aussi contrastée des quatre départements qui forment cette région. Deux d'entre eux, la Marne et l'Aube sont issus après 1789 de l'ancienne province de Champagne. Les Ardennes et la Haute-Marne forment pour leur part un assemblage d'anciens territoires. Les histoires singulières industrielles, agricoles et sociales de cette région structurent largement le devenir de leur projet collectif régional. Ainsi que le dit la Devise de la Chambre consultative des sociétés de secours mutuels des Ardennes : « Rien n'est fait lorsqu'il reste à faire » ; devise qui pourrait servir à l'ensemble du mouvement mutualiste.

Une histoire riche et diversifiée

La Marne et l'Aube sous le signe du mécénat social et du modèle coopératif du syndicalisme agricole chrétien.

Terre de Léon Harmel⁽¹⁾ et de Gustave de Bohan⁽²⁾, pays des grandes maisons de Champagne, la Marne est aussi celui de Léon Bourgeois, inventeur du solidarisme.

A une tradition de coopération agricole très proche, l'Aube associe, une activité industrielle plus marquée, tournée vers la métallurgie (forges et laminoirs de Clairvaux...) et surtout le textile (le drap et l'industrie bonnetière de Troyes). Les établissements Devanlay-Lacoste prolongent aujourd'hui encore cette tradition textile.



▷ Ateliers de façonnier.

(1) *Inspirateur du catholicisme social et fondateur de la filature du Val-des-Bois à Warmeriville.*

(2) *Homme clef du syndicalisme paysan champenois, initiateur de la coopération agricole champenoise et de ses industries agroalimentaires. Cf. Réponse n° 83, avril 2003, « Influence de la coopération agricole ».*

L'histoire de ces départements va marquer leur inscription mutualiste. Dans l'Aube, dès 1814, Eugène Janson, fabricant, fonde la société de secours mutuels des bonnetiers de la ville de Troyes. En 1827, l'ouverture de cette société à tous les ouvriers, à ceux des grandes fabriques comme aux façonniers isolés dans leurs ateliers, marque sa véritable date de création. Outre les soins médicaux, la pharmacie et la sépulture, cette société crée aussi un orphelinat.

Dans la Marne, en 1848, une caisse de secours est mise en place pour les ouvriers tonneliers « dans l'embarras ». En 1886 en naît la société de secours mutuels des tonneliers et ouvriers de caves avec l'aide de toutes les grandes marques de Champagne et leur syndicat. Elle assure « en cas de maladie, des soins médicaux et une indemnité pécuniaire, en cas d'infirmité des secours temporaires et enfin en cas de décès, des funérailles convenables ». Le 27 mai 1887, Florens Walbaum, président des grandes marques et des maisons de Champagne, souhaite que ce genre d'association s'étende avec le concours du syndicat à tout le département.

Dans ces deux départements, la naissance des sociétés de secours mutuels (SSM) s'appuie donc sur un mécénat qui sera aussi à l'origine de l'hôpital Auban-Moët d'Épernay, de la maison de retraite de Roederer, intégrée aujourd'hui au CHU de Reims, d'écoles, de logements ouvriers,

de centres de soins. Sa vitrine la plus remarquable est d'ailleurs sans conteste l'hôtel historique de la Mutualité, situé 11 rue des Élus à Reims. Offert par M. Olry-Roederer à la ville de Reims, ce bâtiment est mis à la disposition, en 1912, de la Mutualité Marnaise puis lui est cédé en 1988. C'est aujourd'hui le siège de l'Union régionale Champagne Ardenne, de la Mutualité française de la Marne et de la pharmacie mutualiste de Reims. C'est aussi le symbole d'une forme de mutualisme propre au département de la Marne et aux « *grands patrons* » du Champagne qui voit dans la Mutualité une forme de fidélisation des ouvriers et d'amélioration de leur niveau de vie plus qu'un simple acte de paternalisme social.

La Haute-Marne et Les Ardennes : sous le signe de l'émancipation ouvrière, des coopérations avec les industriels et du modèle laïc de la mutualité.

En 1860, la Haute-Marne, pays de Diderot et de Voltaire, est le premier département métallurgique français. Cent ans plus tôt, les forges de la région avaient servi de modèle pour les planches de l'Encyclopédie consacrées à l'art du fer. Cette activité va progressivement s'éteindre : seule aujourd'hui, la ville de St-Dizier conserve une production métallurgique. Sous l'effet de l'exode rural, les territoires vont se dépeupler, jusqu'à une époque récente où, à travers l'économie sociale et solidaire, les compétences et le savoir faire de ses habitants s'investissent dans de nouveaux enjeux⁽³⁾.

Sur l'histoire de la mutualité de Haute-Marne, le cadre de recherche ouvert pour cet article n'a pas permis de trouver beaucoup d'informations. L'absence d'établissements universitaires haut-marnais a limité les monographies ou les recherches qui auraient pu renseigner ce chapitre de l'histoire locale. Il sera aussi oublié par un ouvrage récent sur l'histoire du patrimoine départemental⁽⁴⁾. Sans doute ses origines furent-elles comme dans les Ardennes ouvrières, associant entraide et résistance.

Dans les Ardennes, les productions métallurgiques (cloutiers, boulonniers) dans la vallée de la Meuse et de la Semoy, textiles (Sedan) et ardoisières sont marquées par d'anciennes résistances. Le département connaît les premières grèves des femmes célébrées par Jean-Baptiste Clément dans *Le temps des cerises*. Il voit naître



© Franck Roussel

△ La maison de la Mutualité, ancien hôtel Olry-Roederer.

Emile Henry, exécuté après l'attentat du Café Terminus à Paris du 12 février 1894. Son frère, Fortuné Henry, installe à Aiglemont le 14 juin 1903, une colonie anarchiste qui attirera des cars entiers de militants ouvriers tout au long du *xx*^e siècle. Avant qu'au fil du *xx*^e siècle la récession économique ne s'installe dans ce département, rebelle à l'instar de Rimbaud qui passe sa jeunesse à Charleville, des coopérations et des associations ouvrières se développeront tout comme des apprentissages de la négociation avec les industriels ardennais.

L'histoire de la mutualité y naît sous le signe de la résistance avec les sociétés de secours mutuels de Signy l'Abbaye, l'association fraternelle d'ouvriers de toutes les professions (1850), de

(3) Réponse n°82, mars 1983 « *Entreprendre autrement ensemble* ».

(4) La métallurgie de la Haute-Marne, du Moyen-âge au *xx*^e siècle, *Cahiers du patrimoine n°48, inventaire Général 1997. Ceux qui voudraient en savoir plus sur le patrimoine industriel de la Champagne Ardenne peuvent consulter les Bulletins de Liaison des Professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Reims. N°19, 1999. <http://www.crdp-reims.fr/Ressources/brochures/blphg/default.htm> ou les chercheurs de l'APIC Rectorat de Reims, 1 rue Navier, 51082 Reims Cedex.*

L'influence de notables Sedanais

Aux côtés de M. Bertèche, fondateur de la « société de prévoyance et de secours mutuels de Sedan », on trouve aux origines du mutualisme local MM. Cunin Gridaine (qui sera ministre du commerce et de l'industrie de 1840 à 1848), Bacot, Bonjean, Montagnac, Auguste Philippoteaux (qui sera maire de Sedan de 1865-1873 et 1876-1886), tous importants manufacturiers de Sedan. Clin d'œil à la chanson « Au temps des cerises » ? : la mutuelle de Warcq, fondée en 1865, élit une femme (Ghislaine Gonin) comme première présidente.

Rethel ⁽⁵⁾ (1850), d'Attigny (société à laquelle adhère Léon Robert, ancien représentant du peuple), l'association ouvrière de Sedan ⁽⁶⁾. « Ces sociétés se préoccupent du soutien moral des ouvriers en contestant les règlements des ateliers, et en versant des indemnités à ceux qui sont injustement renvoyés des fabriques » ; il s'agit d'un véritable « péril rouge » selon le préfet des Ardennes ! ⁽⁷⁾ Cette histoire se poursuit, après les législations impériales de 1850 et 1852, sous le signe de l'utilité publique et sous l'égide de notables éclairés. A Sedan, Monsieur Bertèche, manufacturier fonde « la société de prévoyance et de secours mutuels de Sedan ». Ces entrepreneurs ardennais voient dans la mutualité, une possibilité de canaliser et d'encadrer leurs ouvriers face à d'éventuels débordements révolutionnaires, préoccupations assez éloignées de leurs homologues marnais même si chaque territoire enregistre un important développement mutualiste. Avec la République de 1870, deux personnalités ardennaises émergent, Henri Nautré, président de la Prévoyance carolopolitaine ⁽⁸⁾ (1893) et cofondateur de la Chambre consultative des sociétés de secours mutuels, ancêtre de l'Union Départementale et Georges Corneau, président de SSM locales de Charleville, issu d'une famille de feronniers-cloutiers, homme politique et franc-maçon. Il préside cette chambre

(5) Association fraternelle des ouvriers fileurs fondés par des socialistes rémois.

(6) Association à caractère fouriériste comprenant mutuelle, boulangerie sociétaire, épicerie sociétaire.

(7) Jérémy Dupuy, Histoire de la mutualité dans les Ardennes, Edition Terres Ardennaise, 2006. Se reporter à ce magnifique ouvrage pour l'histoire de la Mutualité Ardennaise.

(8) de Charleville.

(9) Député de la Marne de 1885 à 1889, il abandonne ensuite la compétition électorale pour se consacrer au barreau rémois et à la Mutualité. Il sera un des fondateurs de la FNMF et l'un de ses Vice-présidents.

consultative et devient le premier président de l'Union départementale ardennaise.

La Région Champagne-Ardenne, cadre de débats mutualistes nationaux

Le congrès mutualiste régional de Reims de 1880

Reims accueille, le 15 août 1880, le premier congrès regroupant en France des SSM venues de plusieurs régions. Un mutualiste rémois, M. Triouleyre y présente un rapport sur la réassurance. La caisse de réassurance du syndicat des sociétés mutuelles de la Ville de Reims en sortira en 1884, mais, à l'occasion de cette rencontre rémoise, le rapport de M. Triouleyre inspire des mutualistes nantais, qui créent en 1881 la première caisse française de réassurance.

Le VI^e congrès des SSM, de prévoyance et de Retraite Reims de 1898

Le VI^e congrès national mutualiste se tient à Reims les 14, 15, 16 et 17 août 1898, sous la présidence de Louis Mennesson, avocat, Président du syndicat des SMM de la ville de Reims ⁽⁹⁾. La FNMF n'est pas encore créée et la Charte de la Mutualité d'avril 1898 vient de donner à la mutualité sa législation républicaine. L'objet de ce congrès est de se mettre d'accord sur les questions d'évolution et d'organisation du mouvement, que pose l'ajustement à son nouveau cadre juridique :

- La place des femmes : « il y a lieu de donner à la femme des droits identiques à ceux de l'homme » et « il convient de maintenir les femmes dans les sociétés mixtes avec une cotisation égale ».
- La durée et la portée de l'aide : « Les soins aux malades doivent être illimités ; le contraire serait la négation des principes mutualistes ».
- Les ressources de la propriété sociale et sa gestion : la cotisation doit couvrir les dépenses ordinaires, les ressources extraordinaires doivent permettre la création de fonds de réserve d'au moins deux années de cotisations. La prolongation des secours sur six mois doit être incluse dans les ressources ordinaires (si cela n'est pas possible appel aux réserves).
- La réassurance : elle s'impose mais vu la diversité des situations locales on fixe une fourchette de cotisation « pouvant varier de 10 à 20 centimes par mois ». Par ailleurs, « la durée de l'indemnité... est subordonnée aux conditions de morbidité ».

révélees dans des régions, sans... être inférieure à 2 ans ». Enfin, après un difficile débat il est décidé que « l'indemnité journalière... peut varier en se basant sur les ressources ordinaires de la caisse et la nature et la durée de la maladie ».

- Le service des retraites : les congressistes regrettent que la loi d'avril 1898 ne permette pas d'élever le maximum fixé, qui « tel qu'il est ne donne pas satisfaction aux travailleurs vieillissants ».

- Les programmes et services médicaux et pharmaceutiques : il convient de limiter le nombre des médecins sollicités par chaque société, ainsi que les excès pharmaceutiques.

- L'idée d'un fonds d'hospitalisation pour les vieillards est refusée, « mais il serait désirable... [qu'en cas de nécessité vieillards et incurables]... soient admis comme pensionnaires dans des maisons hospitalières dépendant de l'assistance publique, aux conditions les plus avantageuses ».

En clôture de ce congrès, un Banquet Mutualiste de 200 convives réunit les mutualistes à la salle Besnard, en présence de M. Valle député d'Epernay et sous-secrétaire d'état au Ministère de l'Intérieur.

La capacité de conclure des unions, ouverte par la législation de 1898, amène en 1902 la création de la FNMF et l'organisation fédérale (UD, UR). Elle permet la mise en place de caisses autonomes pour la gestion des risques longs : invalidité, vieillesse... La préparation par les mutualistes des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales est lancée...

XVI^e congrès national de la Mutualité française à Reims en 1933

Du 31 mai au 5 juin 1933⁽¹⁰⁾, le congrès national de la FNMF se tient à Reims⁽¹¹⁾ dans les locaux de la maison de la Mutualité et dans ceux du Familistère⁽¹²⁾, dans un Reims à peine reconstruit après les destructions de 1914-1918. M. Marniquet, président de l'UD des SSM et de prévoyance de la Marne et M. Collet, commissaire général du congrès, en sont les organisateurs locaux. Le président de la FNMF, Léon Heller préside le congrès. Un vin d'honneur offert par la SSM des tonneliers et les grandes maisons de champagne ouvre l'événement.

En présence des députés et anciens ministres, Maurice Dormann et Jean Montigny, auteur d'un projet rectificatif des assurances sociales,



△ Warmeriville. Bâtiment principal de la filature Harmel.

le président Heller rappelle qu'après la loi du 5 avril 1928 donnant aux mutualistes une place subalterne, la loi du 30 avril 1930 a redonné « à nos associations une juste part de la gestion des assurances sociales ». C'est pourquoi, les mutualistes ont décidé d'appliquer cette loi.

Des problèmes toutefois subsistent : le poids de la « paperasserie », une administration mutualiste qui se trouve « déchiquetée » par le poids de la gestion des Assurances sociales, l'inscription d'office par affinité qui est restée lettre morte amenant une dispersion des effectifs des sociétés, des frais de gestion insuffisants... Enfin les mutualistes constatent des désaccords sur la méthode d'évaluation des risques et des services et déplorent l'incohérence des contrôles de l'Etat sur les caisses.

Une rectification de cette loi est souhaitée, reprenant la proposition faite en 1931 par Maurice Dormann et Jean Montigny : à niveau de protection égal, les mutuelles doivent gérer la protection sociale de leurs adhérents « en substituant pour les mutualistes assurés sociaux la charte si libérale et si simple du 1^{er} avril 1898 aux lois si compliquées et coûteuses et si décevantes des 5 avril 1928 et 30 avril 1930 ». Un texte soutenant ce projet Dormann-Montigny est présenté au Congrès par M. Lavielle et voté par 900 voix contre 4.

Lors du Banquet final, à la maison Pommery,

(10) « XVI Congrès National de la Mutualité Française Reims » ; Jean Boudin, *Impri-merie de la Mutualité*, collections du Cedias.

(11) 75 ans, presque jour pour jour, avant le 43^e congrès des mutuelles interprofessionnelles.

(12) Bâtiment dont les Docks Rémois sont propriétaires.

La Mutualité Française Champagne-Ardenne

Plus de 140 mutuelles sont fédérées par la Mutualité Française Champagne-Ardenne. Elles sont animées par plus de 300 bénévoles et 700 salariés. Ces mutuelles ou sections de mutuelles comptent 280 000 adhérents et protègent 500 000 personnes.

Un important réseau de services

La Mutualité Française Champagne-Ardenne travaille en partenariat étroit avec les Services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) des Unions départementales.

C'est ainsi que sont proposés dans la région 44 Services de soins et d'accompagnement mutualistes : centres dentaires, d'optique, d'audition, des pharmacies, un centre de tabacologie, des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées, d'hospitalisation à domicile, d'aide à domicile, des résidences pour personnes âgées, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale...

Ces centres et services emploient 570 salariés (300 salariés dans les Ardennes, 110 salariés dans l'Aube, 20 salariés en Haute-Marne et 140 salariés dans la Marne).

Léon Heller interpelle François Albert, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale : « *Que l'état surveille l'économie et évite l'inflation, qu'il laisse les mutualistes gérer librement la protection sociale !* » Le ministre se défend de tout projet d'étatisation des caisses mais revendique une fonction étatique de contrôle et de tutelle. M. Magny, préfet de la Marne cherchera les mots de la conciliation : « *dans ce département celui de Léon Bourgeois, l'esprit social est à l'honneur* ». Les revendications mutualistes seront prises en compte dans les décrets du 28 et 30 octobre 1935. Le projet de réforme Dormann Montigny sera alors abandonné pour un engagement massif dans la gestion des assurances sociales : une simplification de « *la loi folle* » a été obtenue⁽¹³⁾.

L'Union régionale mutualiste de Champagne-Ardenne

Les développements singuliers des mutualités départementales

Au fil du x^e siècle, secouées durement par deux conflits dévastateurs où elles seront à l'épicentre, les mutualités départementales vont suivre leur chemin singulier.

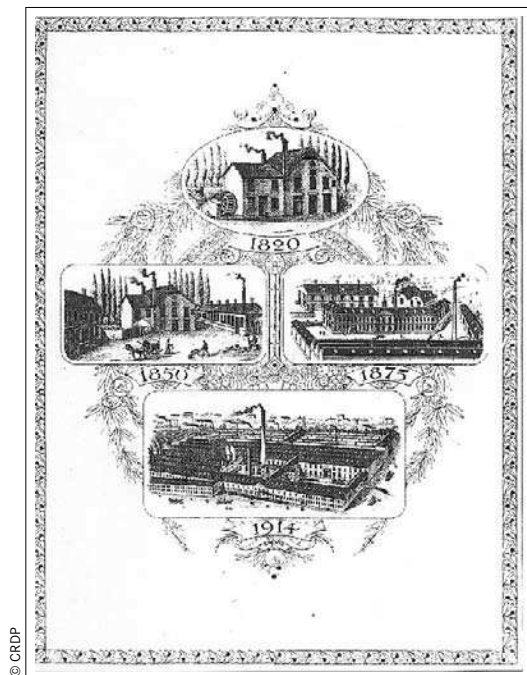
Dans l'Aube, en 1901, dans la foulée du congrès de 1898, est créée l'union de société mutualiste

(USM), aujourd'hui Mutualité française de l'Aube. En 1909 s'ouvre à Troyes la première pharmacie mutualiste, dont le centenaire est proche, et un centre de santé médical. En 1910 – 1911, le premier centre dentaire est installé à Troyes. En 1934, les habitants de Ste-Savine bénéficient d'une seconde pharmacie. En avril 1951, une caisse chirurgicale mutualiste et en 1965 une caisse maladie sont mises en service. A Troyes, en 1966, les services d'un centre d'audio prothèse et un centre d'optique sont proposés aux adhérents et en 1987 ceux d'un centre de santé médical en podologie pédicure. En 1992, Solidarité mutuelle, regroupant les réalisations sanitaires et sociales, fusionne avec l'USM (qui devient la Mutualité de l'Aube) assurant les prestations d'assurance et de Prévoyance.

Dans la Marne, en 1902 Louis Mennesson devient le Président du syndicat des sociétés de secours mutuels de Reims. En 1909 il devient le président de l'union départementale de la Marne et vice président de la FNMF. La maison de la mutualité, don de M. Olry-Roederer à la ville en 1912 devient, en 1913, le siège des sociétés de secours mutuels qui est inaugurée par Raymond Poincaré, président de la république. L'immeuble est entièrement détruit en 1915. Reconstitué, il sera remis en service en 1930. Avant 1914 une pharmacie mutualiste existait à Reims en 1929-1930, elle s'installe 11 rue des élus à la maison de la mutualité. Des centres dentaires sont installés à Reims en 1935 puis à Chalons en 1990, ainsi qu'un centre médical en 1951. En 1977, l'union départementale de la Marne, la Fédération mutualiste de Reims et la caisse médico chirurgicale de la Marne fusionnent en une Fédération mutualiste de la Marne. En 1984, cette fédération devient l'Union mutualiste de la Marne puis, en 1989, l'Union départementale des mutuelles de la Marne dite Mutualité de la Marne.

Dans les Ardennes, l'active solidarité interpersonnelle a débouché sur une solidarité inter institution qui aboutit le 14 mars 1906 à la fondation de l'Union départementale des SSM et de prévoyance du département qui devient le 5 novembre 1947 l'Union départementale des sociétés mutualistes des Ardennes (U.D.S.M.A). Le 28 janvier 1988, suite à une nouvelle modification des statuts, l'U.D.S.M.A

(13) In Steve Desgré et Jean-Luc Souchet, *La force des solidarités vendéennes*, p. 137, Mutualité Française de Vendée, 2005.



△ En Haute Marne et dans les Ardennes : une ancienne histoire industrielle.

prend le nom de Mutualité des Ardennes et devient le 21 septembre 2002, Mutualité Française Ardennes. Tout au long du xx^e siècle, la Mutualité des Ardennes a associé aux prestations assurantielles et de prévoyance une offre populaire de services sanitaires et sociaux et d'accompagnement pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux de la population.

Des coordinations et des développements communs

La diversité et la singularité des histoires territoriales a parfois rendu difficile une coordination régionale : la Champagne Ardenne est une région complexe. L'Union régionale Champagne-Ardenne y coordonne une part importante de l'action mutualiste, dont un important réseau de SSAM animé par les unions départementales. En ce qui concerne les prestations d'assurance et de prévoyance, les histoires particulières des sociétés de la région et le contexte général (code de la Mutualité, Solvabilité 1 puis 2) provoquent des débats et des mouvements. Dans les années 1980, la Mutuelle de la Marne connaît de graves difficultés de gestion et doit s'intégrer à Préviade⁽¹⁵⁾, alors hors de la FNMF. Une petite mutuelle affiliée à la Fédération nationale est aussitôt créée dans le département pour garder une attache militante avec la FNMF : Mutuelle

champagne santé, appuyée sur la mutualité ardennaise.

Tandis qu'en s'associant avec MutOuest, Préviade réintègre la FNMF (et prend ultérieurement l'appellation de Prévadiès), mettant ainsi un terme à une question de légitimité institutionnelle, la Mutuelle champagne santé devient le cadre de création d'une mutuelle régionale qui lui associe la Mutuelle des Ardennes, la Mutualité de l'Aube et la Mutuelle de Bar-sur-Aube. Altéis Mutuelles est née. La gestion des SSAM reste l'affaire des unions départementales respectives.

Enfin, transition de l'histoire vers une certaine actualité, la région Champagne-Ardenne se retrouve aujourd'hui au coeur de l'expérimentation « Babusiaux »⁽¹⁵⁾ pour étudier de façon anonyme la consommation pharmaceutique des adhérents mutualistes. L'enjeu de cette démarche : l'amélioration de la qualité des soins et la réalisation d'économies sur un poste qui arrive en tête des dépenses des mutuelles et représente plus du tiers de leurs remboursements annuels.

Les pharmacies mutualistes de l'Aube (Sainte-Savine et Troyes), sont impliquées dans cette expérimentation qui a débuté en juillet 2007 ; elles ont été rejointes par la pharmacie de Reims. Quatre mutuelles bénéficient ainsi d'informations recueillies sur les feuilles de soins électroniques après « anonymisation » des données : Altéis mutuelles, la mutuelle MCD, la section Champagne de l'Union des mutuelles de cheminots et des personnels du groupe SNCF et Prévadiès. Toutes installées en Champagne-Ardenne, elles comptent près de 30000 adhérents sur les territoires couverts par ces pharmacies. ●

Jean-Luc Souchet et Jérémy Dupuy

(14) *Qui rassemblait alors la lorraine et l'alsace, puis viendra la Mayenne.*

(15) *Du nom de l'auteur du rapport rendu en juin 2003 sur l'accès aux données de santé des complémentaires santé.*

On ne peut clore ce parcours dans l'économie sociale de Champagne-Ardenne, sans remercier tous ceux qui nous ont accompagnés dans ce voyage. Qu'ils reçoivent l'expression de notre admiration pour la qualité et la sincérité de leur engagement. Puissent des contacts, des collaborations, des projets, se développer à partir de leurs analyses et de leurs témoignages.

J.-L. S.